

D 26-59 FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2026 AU BUDGET DE L'EAU.	L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Adjointes au Maire,
Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. <u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Patrick BLOSSE : donne pouvoir à Antoine ARIF Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nicolas GRANGER, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal que le coût de la maîtrise d'œuvre relative à l'opération « Triangle d'Or », menée en partenariat avec la Ville de HOULGATE et la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA), a fait l'objet d'une révision de prix.

Cette évolution entraîne une augmentation de la participation financière des différents partenaires. Il convient par conséquent d'inscrire les crédits complémentaires correspondants au budget de l'eau au moyen d'une décision modificative.

Olivier HOMOLLE propose de prendre la décision modificative n° 1/2026 suivante :

Section d'investissement – Dépenses

- Chapitre 4581 – Article 458105 « Ville – Maîtrise d'œuvre – Étude canalisation BRT Triangle d'Or » : + **157,50 €**
- Chapitre 4581 – Article 458105 « NCPA – Maîtrise d'œuvre – Étude canalisation BRT Triangle d'Or » : + **315,00 €**

Section d'investissement – Recettes

- Chapitre 4582 – Article 458205 « Ville – Maîtrise d'œuvre – Étude canalisation BRT Triangle d'Or » : + **157,50 €**
- Chapitre 4582 – Article 458205 « NCPA – Maîtrise d'œuvre – Étude canalisation BRT Triangle d'Or » : + **315,00 €**

Cette décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes et permet de retracer comptablement la révision des participations des partenaires au titre de cette opération réalisée sous mandat.

Accusé de réception en préfecture
014-211403-2026-0702-026-0005
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable des membres de la commission « finances » lors de la réunion du 26 juin 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la décision modificative n° 1/2026 du budget de l'eau, telle que présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

